



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ÉMILE-DE-SUFFOLK

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk, lundi le 12 avril 2021, à huis clos, à la salle municipale de St-Émile-de-Suffolk, Québec, à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Louise Boudreault, Marie-Andrée Leduc et messieurs les conseillers, Pierre Bérubé, Serge Morin, Michel Bisson et Jacques Proulx;

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Hugo Desormeaux.

Mme Danielle Longtin est aussi présente à titre de secrétaire de réunion.

21-04-25

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Le conseiller Serge Morin dicte le moment de réflexion suivant : « Le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk s'engage à agir avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de St-Émile-de-Suffolk ».

21-04-26

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Bisson et **APPUYÉ** par madame Marie-Andrée Leduc que la présente soit ouverte à 19h45.

21-04-27

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Rapport du maire
5. Rapport des délégations
6. Période de questions
7. Adoption du procès-verbal du 8 mars 2021
8. Suivi de la dernière séance du conseil
9. Correspondances

10. Voirie
 - 10.1 Rapport de la voirie
11. Urbanisme et environnement
 - 11.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement
12. Sécurité incendie
 - 12.1 Rapport du directeur du service Incendie
13. Loisirs et cultures
 - 13.1 Rapport des Loisirs
 - 13.2 Suivi – Politique Familiale et MADA
14. **Affaires financières/Résolutions**
 - 14.1 Liste des comptes à payer pour le mois de mars 2021 au montant de 38 594.81\$
 - 14.2 Verbal du chemin Émile Quesnel
 - 14.3 Soumission plafonds salle du conseil, entrée principale et l'accueil
 - 14.4 Don pour la fondation de la réussite éducative au Cœur des Vallées
 - 14.5 Campagne d'adhésion Sel de déglçage saison 2021-2022
 - 14.6 Loi sur les ingénieurs – Demande de révision – Demande d'appuis
 - 14.7 Loto voyages des Maisons de soins palliatifs en Outaouais
 - 14.8 Convention d'amendement à l'entente intermunicipale sur le parc industriel vert de Papineau (PIRVP)
 - 14.9 Délégation de compétence – Implantation, exploitation et utilisation d'un réseau de télécommunication à large bande passante



- 14.10 Reddition de compte – Recyc Québec
 - 14.11 Demande de don – Cyclo Limo (250.00\$)
 - 14.12 Allocation pour téléphone – Inspecteur en bâtiment et environnement
 - 14.13 Amélioration de la voirie locale la somme de 20 000\$
 - 14.14 Frais du camp de jour 2021
 - 14.15 Formation avec l'adm q – Préparation et rédaction de documents municipaux, procès-verbal et écritures de règlements et politiques – Johanne Sauvé
 - 14.16 Balai de rues – location d'équipement
15. Période de questions
 16. Varia
 17. Levée de la séance

Que l'ordre du jour soit adopté sur proposition de monsieur Jacques Proulx et appuyé par monsieur Pierre Bérubé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

4. Rapport du maire

Monsieur le maire dépose son rapport.

5. Rapport des délégations

6. Période de questions

21-04-28

7. Adoption du procès-verbal du 8 mars 2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Bisson et **APPUYÉ** par monsieur Serge Morin que le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk adopte le procès-verbal du 8 mars 2021.

Adoptée à l'unanimité.

8. Suivi de la dernière séance du conseil

9. Correspondance

10. Voirie

10.1 Rapport de la voirie

Un rapport est déposé pour le mois de mars 2021.

11. Urbanisme et environnement

11.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement

Monsieur Pierre Blanc dépose son rapport du mois de mars 2021.

12. Sécurité Incendie

11.1 Rapport du Service Incendie

Monsieur Charles Lauzon dépose son rapport du mois de mars 2021.

13. Loisirs et cultures

13.1 Rapport des loisirs

Madame Julie Paradis, technicienne en Loisirs, dépose son rapport du mois de mars 2021.

13.2 Suivi – Politique Familiale et MADA

- La revue des 46 idées-projets de la politique MADA a été complétée, et les membres se sont donnés cible d'identifier 1 à 3 projets qui pourraient être réalisés à moyen terme, pandémie oblige;



- Le projet de centre culturel / marché public suscite toujours l'intérêt au comité, toutefois, le maire mentionne qu'il n'est pas convaincu pour ce projet à cause des coûts potentiels. Comme convenu au conseil de mars, un estimé des coûts sera fait avec l'aide d'un architecte qui présentera une esquisse permettant de faire des estimés de coûts de construction et d'exploitation."

- De plus, le projet compte sur des subventions pour absorber les coûts de construction;

14. Affaires municipales / Résolutions

21-04-29

14.1 Listes des comptes à payer du mois de mars 2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Bisson et APPUYÉ par monsieur Serge Morin que les comptes à payer du mois de mars 2021 au montant de 38 594.81\$ soient acquittés.

Adoptée à l'unanimité.

Je soussignée, Danielle Longtin, directrice générale de la municipalité de St-Émile-de-Suffolk, certifie qu'il y a des crédits disponibles au paiement des comptes du mois de mars 2021 et qu'il y avait les fonds disponibles pour les chèques.

Danielle Longtin, directrice générale.

21-04-30

14.2 Verbal du chemin Émile Quesnel

ATTENDU QU'une demande au conseil municipal de verbaliser le chemin Émile Quesnel;

ATTENDU QUE la réception de cette demande est positive;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jacques Proulx et APPUYÉ par madame Marie-Andrée Leduc;

QUE la réglementation sur les dispositions relatives aux voies de circulation soit envoyée avec la présente résolution afin que le chemin en question soit bâti selon les règles en vigueur.

Adoptée à l'unanimité.

21-04-31

14.3 Soumission pour plafonds - salle de conseil, entrée principale et l'accueil

ATTENDU QU'une soumission a été reçue en novembre 2020 de la compagnie "Les entreprises Pilon, pour les plafonds ci haut mentionnés;

ATTENDU QUE le conseil demande une soumission en date de l'année 2021 afin de satisfaire aux exigences de la politique de gestion contractuelle;

ATTENDU QU'une soumission au montant de 23 478.95\$ plus taxes applicables a été reçue;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Serge Morin et APPUYÉ par monsieur Pierre Bérubé;

QUE le montant respecte les exigences de la politique de gestion contractuelle;

QUE madame Danielle Longtin communique avec Les entreprises Pilon afin de céder une date pour effectuer les travaux;

Adoptée à l'unanimité.



21-04-32

14.4 Don pour la fondation de la réussite éducative au Cœur des Vallées

ATTENDU QUE la fondation de la réussite éducative au Cœurs des Vallées sollicite la municipalité pour un don;

ATTENDU QU'en temps passé et non en pandémie, une soirée-bénéfice se tenait pour amasser des fonds pour la réussite éducative au Cœurs des Vallées;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Serge Morin et APPUYÉ par madame Louise Boudreault;

QUE madame Danielle Longtin émettre un chèque de 100.00\$ pour la fondation de la réussite au Cœur des Vallées;

Adoptée à l'unanimité.

21-04-33

14.5 Campagne d'adhésion Sel de déglacage saison 2021-2022

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Bisson et APPUYÉ par monsieur Pierre Bérubé;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

QUE la Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2021-2022;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE la Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des



municipalités participantes. Pour la saison 2021-2022, ce pourcentage est fixé à 1.0 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2.0% pour les non-membres de l'UMQ;

QU'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

21-04-34

14.6 Loi sur les ingénieurs – Demande de révision – Demande d'appui

ATTENDU la résolution numéro 1911-433 de la Municipalité demandant au Gouvernement du Québec de bonifier les seuils indiqués aux paragraphes a) et d) de l'article 2 de la Loi sur les ingénieurs datée de 1964;

ATTENDU que le projet de loi numéro 29 « Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées » a été adopté par l'Assemblée nationale le 24 septembre 2020 dernier;

ATTENDU que les seuils indiqués aux paragraphes a) et d) de l'article 2 de la Loi sur les ingénieurs de 1964 n'ont pas été bonifiés tel que demandé mais plutôt retirés;

ATTENDU qu'au niveau des ouvrages d'ingénierie, plus précisément au niveau des ponceaux, les municipalités doivent maintenant respecter 4 exigences afin d'être exclus de l'application de l'article 3 de la Loi sur les ingénieurs réservant les activités strictement qu'aux ingénieurs;

ATTENDU que dans la grande majorité des cas, il est impossible de respecter ces quatre (4) exigences ;

ATTENDU que la Loi sur les ingénieurs a un impact majeur sur la réalisation des travaux municipaux, notamment lors du remplacement de ponceaux, compte tenu de l'obligation d'avoir des plans et devis scellés d'un ingénieur;

ATTENDU que cette obligation augmente de beaucoup le fardeau fiscal pour les citoyens;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jacques Proulx et APPUYÉ par monsieur Michel Bisson;

QUE le conseil de St-Émile-de-Suffolk appui la demande de la municipalité de St-André Avellin;

QUE la MRC de Papineau sollicite l'appui de toutes les MRC du Québec et de ceux de la Fédération québécoise des municipalités et de l'Union des municipalités du Québec;

QUE le Conseil de St-Émile-de-Suffolk demande au Gouvernement du Québec de modifier la Loi sur les ingénieurs adoptée le 24 septembre 2020, de façon à tenir compte des réalités municipales d'aujourd'hui, de revoir les quatre (4) exigences demandées et/ou de bonifier les seuils indiqués aux paragraphes a) et d) de l'article 2 de la Loi sur les ingénieurs de 1964;

Adoptée à l'unanimité.

14.7 Loto voyages des Maisons de soins palliatifs en Outaouais

Ceci ne fait pas foi d'une résolution

21-04-35

14.8 Convention d'amendement à l'entente intermunicipale sur le parc industriel régional vert de Papineau

ATTENDU QU'une entente intermunicipale est intervenue entre les parties le 10 décembre 2012 pour la création du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) (ci-après « l'Entente »);

ATTENDU QUE l'Entente intermunicipale conclue relativement à la création du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) a été autorisée, en date du 12 février 2013, conformément à



l'article 13.8 de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (L.R.Q., c. 1-01) et de l'article 580 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. 27.1);

ATTENDU QUE la résolution numéro PI-2020-09-025, adoptée lors de la séance du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) tenue le 16 septembre 2020, relative au processus de dissolution de la Régie intermunicipale;

ATTENDU QUE les parties désirent mettre fin à l'Entente intermunicipale conclue relativement à la création du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) et s'entendre sur les modalités de terminaison de ladite Entente intermunicipale;

ATTENDU QUE l'Entente intermunicipale intervenue entre les parties le 10 décembre 2012 contient une clause de durée et renouvellement (article 11) prévoyant que l'Entente expire le 12 février 2038, mais qu'elle demeure silencieuse quant à la possibilité pour les parties d'y mettre fin avant cette date;

ATTENDU QU'il y a donc lieu que soit préparée une convention d'amendement (ci-après « la Convention d'amendement ») afin d'amender l'Entente intermunicipale pour y ajouter une disposition permettant aux parties d'y mettre fin avant la date d'expiration prévue le 12 février 2038;

ATTENDU QUE la résolution numéro PI-2021-03-006, adoptée lors de la séance du conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau tenue le 17 mars 2021, laquelle approuve la convention d'amendement visant à ajouter une disposition à l'entente intermunicipale en lien avec la terminaison de cette dernière;

Il est proposé par monsieur Serge Morin et APPUYÉ par madame Louise Boudreault;

QUE le conseil de la municipalité de St-Émile-de-Suffolk approuve, par le biais de la présente résolution, la convention d'amendement à l'Entente intermunicipale sur le Parc industriel vert de Papineau (PIRVP) intervenue entre les municipalités membres de la régie;

QUE le conseil de St-Émile-de-Suffolk autorise le maire ainsi que le secrétaire-trésorier et directeur général à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution;

ET QUE la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau, conformément à l'échéance prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

21-04-36

14.9 Délégation de compétences – implantation, exploitation et utilisation d'un réseau de télécommunication à large bande passante

ATTENDU la résolution numéro 21-03-18 adoptée par la Municipalité de St-Émile-de-Suffolk le 8 mars 2021 approuvant l'accord d'accès municipal proposé par la MRC de Papineau, dans le cadre de la réalisation du projet « Papineau Numérique », et par le fait même, un droit d'accès et d'utilisation de la servitude non exclusif afin de lui permettre, notamment d'installer ses équipements ;

ATTENDU la modification exigée par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) quant à la déclaration de compétence relativement à l'implantation, l'exploitation et l'utilisation d'un réseau de télécommunications à large bande passante par la résolution numéro 2005-02-26, adoptée lors de la séance du Conseil tenue le 16 février 2005, déclarant la compétence de la MRC relativement à l'implantation, l'exploitation et l'utilisation d'un réseau de télécommunication à large bande passante, en lien avec l'article 282 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (L.Q., 2002, c.37);

ATTENDU les changements législatifs survenus depuis la déclaration de compétence de la MRC de Papineau quant à cette compétence liée à l'implantation, l'exploitation et l'utilisation d'un réseau de télécommunications ;



ATTENDU QUE la MRC de Papineau est tenue, pour satisfaire aux exigences de l'article 678.0.2 du *Code municipal du Québec*, de donner aux municipalités concernées le choix d'accorder ou non ladite compétence à la MRC et que cette dernière a fixé les modalités et les conditions administratives et financières relatives à l'assujettissement et au retrait d'une municipalité locale avant et après le 21 juin 2021 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Serge Morin et APPUYÉ par madame Marie-Andrée Leduc;

QUE les membres du conseil acceptent les changements législatifs apportés à l'entente;

QUE la Municipalité de St-Émile-de-Suffolk ne se prévaut pas de son droit de refuser ladite compétence et en avise par résolution la MRC de Papineau.

Adoptée à l'unanimité.

21-04-37

14.10 Reddition de comptes

IL EST RÉSOLU sur proposition de monsieur Michel Bisson et APPUYÉ par monsieur Pierre Bérubé;

QUE le conseil municipal de Saint-Émile-de-Suffolk mandate la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc. pour effectuer l'audit du rapport RECYC-QUÉBEC pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité.

14.11 Demande de don – Cyclo Limo

Ceci ne fait pas foi d'une résolution

21-04-38

14.12 Allocation pour téléphone – Inspecteur en bâtiment et environnement

ATTENDU QUE l'inspecteur en bâtiment et environnement a dû changer son appareil cellulaire;

ATTENDU QUE le téléphone cellulaire est nécessaire pour l'accomplissement du l'inspecteur;

ATTENDU QUE l'inspecteur demande une allocation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jacques Proulx et APPUYÉ par monsieur Michel Bisson;

QU'un montant de 50.00\$ par mois soit versé à l'inspecteur en bâtiment et environnement pour couvrir des frais d'utilisation de son cellulaire.

Adoptée à l'unanimité.

21-04-39

14.13 Amélioration de la voirie locale la somme de 20 000\$

ATTENDU QU'un courriel reçu du ministre Lacombe octroyant un montant de 20 000\$ pour les projets particuliers d'amélioration de la voirie locale;

ATTENDU QUE la montée Trudeau, chemin du Verger ainsi que le chemin du Lac Tremblant nécessite des travaux d'amélioration;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Bisson et APPUYÉ par monsieur Pierre Bérubé;

QUE madame Danielle Longtin signe les documents nécessaires afin d'obtenir l'octroi offert par le ministre Lacombe;

Adoptée à l'unanimité.



21-04-40

14.14 Frais de camp de jour 2021

Sur proposition de madame Marie-Andrée Leduc et APPUYÉ par madame Louise Boudreault;

QUE les frais pour le camp de jour 2021 seront de 35\$ pour les jeunes de d'autres municipalités et gratuit pour les jeunes de St-Émile-de-Suffolk;

Adoptée à l'unanimité.

14.15 Formation avec l'admq – Préparation et rédaction de documents municipaux, procès-verbal et écritures de règlements et politiques – Johanne Sauvé

Ceci ne fait pas foi d'une résolution.

21-04-41

14.16 Achat d'un compresseur

ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues pour l'achat d'un compresseur;

ATTENDU QUE Car Quest au montant de 4333.92\$ plus taxes applicables et Pièces d'auto Dan Prud'Homme au montant de 4081.64\$ plus taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Serge Morin et APPUYÉ par monsieur Michel Bisson;

QUE le compresseur soit commandé chez Pièces d'auto Dan Prud'Homme au montant de 4081.64\$ plus taxes applicables;

Adoptée à l'unanimité

21-04-42

14.17 Balai de rue – location d'équipement

ATTENDU QU'une entente avait été prise avec la municipalité de Namur pour échange de service concernant les équipements de la voirie;

ATTENDU QUE le balai de rue de Namur est défectueux;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Bérubé et APPUYÉ par monsieur Serge Morin;

QUE si la municipalité de Namur ne peut rendre le service de balayage des rues à St-Émile-de-Suffolk, que madame Danielle Longtin engage une compagnie afin de procéder aux travaux nécessaires;

Adoptée à l'unanimité.

15. Période de questions

16. Varia

21-04-43

17. Levée de la séance

IL EST RÉSOLU par monsieur Michel Bisson et APPUYÉ par monsieur Serge Morin;

QUE la séance soit levée à 20h29.

Adoptée à l'unanimité.

Hugo Desormeaux
Maire

Danielle Longtin
Directrice générale



